

## Fiche outil n°24 : Quelles réunions sont actuellement mises en place (et souhaitées) ?

♦ **Tableau de formalisation des réunions**

*En italique, quelques exemples...*

<b>Objet de la régulation</b>	<b>Modalités et acteurs de la régulation</b>	<b>Responsable / animateur</b>	<b>Rythme et durée estimés</b>	<b>Document de suivi nécessaire? Indicateurs collectifs</b>
<i>Mise à jour des informations (nouveaux inscrits / nouvelles MESTS / événements à noter)</i>	<i>Réunion de l'ensemble de l'équipe</i>	<i>L'ordre du jour est le partage des nouvelles infos. Pas d'animateur, compte-rendu des infos jugées importantes à tour de rôle</i>	<i>1 h / 2 fois par semaine</i>	<i>Un cahier où sont notés les infos importantes</i>
<i>Proposition de nouveaux engagements, suivi des échéances des personnes, le retour sur les évaluations</i>	<i>Réunion de toute l'équipe</i>	<i>Une personne</i>	<i>1 fois / 15 jours (2h)</i>	- <i>synthèse des entretiens</i> - <i>l'offre de missions potentielles</i> - <i>tableau des échéances</i>
<i>Réunions thématiques</i>	<i>Le livret d'accueil : groupe de 3 personnes</i>	<i>Une personne</i>	<i>3 réunions de 2 h de juillet à septembre Restitution à l'ensemble de l'équipe (1h)</i>	
....				

♦ **Exemples d'objets de réunions de régulation collective :**

Dans le cadre de l'étude d'impact de Cèdre 2003, l'ensemble des structures avait mis en place **une réunion de régulation consacrée à la gestion pédagogique des parcours** (depuis la décision collective de l'inscription, jusqu'à la sortie de la structure, en passant par les réajustements de l'engagement).

La fréquence de toutes ces réunions est en majorité **hebdomadaire**.

Les autres types de réunions recensées sont les suivantes :

- la réunion consacrée au fonctionnement de la structure, aux questions organisationnelles et souvent intitulées réunions d'équipe ;
- la réunion exclusivement réservée aux MAD, à leur gestion administrative (qui s'occupe de prévenir le Demandeur d'Emploi, le Donneurs d'Ordres (DO) ? Qui fait le contrat ?) et pédagogique (à quelle personne convient-elle le mieux ?) ;
- La réunion d'orientation, distinguée de la réunion de régulation pédagogique, qui a pour objet la décision d'orientation interne ou externe des nouveaux arrivants ;
- la réunion de supervision de l'équipe que le directeur de la structure concernée justifie ainsi «pour moi ces réunions sont une sécurité par rapport aux personnes qu'on accueille... et aussi par rapport aux personnels permanents qui peuvent être confrontés à des situations douloureuses, à des questions par rapport à la mort, des tentatives de suicide ».

◆ **Autres exemples de pratiques...**

Objet des réunions de régulation pédagogique
<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi des itinéraires des demandeurs d'emploi</li><li>- Elaboration de réponses aux difficultés rencontrées</li><li>- Priorisation des heures de mise à disposition</li><li>- Elaboration de réponses collectives à des problèmes ou des situations</li><li>- Elaboration et organisation des rendez-vous</li><li>- Compte-rendu des suivis de mise à disposition</li><li>- Compte-rendu des entretiens individuels</li><li>- Organisation d'atelier collectif</li><li>- Mobilisation des réseaux individuels</li><li>- Etude de situation</li><li>- Compte-rendu de réunion externe</li><li>- Compte-rendu de rencontre avec des partenaires , etc....</li><li>-</li></ul>
Objet du cahier de transmission, de suivi
<ul style="list-style-type: none"><li>- Mission à proposer à un demandeur d'emploi</li><li>- Remarque d'un donneur d'ordre</li><li>- Remarque particulière d'un animateur (santé, difficultés particulières, intérêts, urgences, etc.)</li><li>- Rappel d'une réunion, d'un atelier, d'une activité</li><li>- Consigne concernant une attitude pédagogique</li><li>- etc...</li></ul>